

Département des Alpes de Haute-Provence

Département des Alpes de Haute-Provence COMMUNE DE SISTERON

DECISION DU MAIRE DMSF 2024-10-22

Désignation de la
SELARL APA&C « Affaires publiques – Avocats & Conseils » en
Défense /
Requête introductive d'instance de Monsieur GHERARDESCHI
Nicolas
Auprès du greffe du Tribunal Administratif

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT la requête introductive d'instance déposée par Monsieur GHERARDESCHI Nicolas auprès du greffe du Tribunal Administratif sollicitant l'annulation de la décision de refus qui lui a été opposée le 13-04-2023 indiquant que sa demande indemnitaire était forclose.

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: de désigner la Société d'Avocats Affaires Publiques – Avocats et Conseils – 25 Cours Pierre PUGET – 13006 Marseille en défense suite à la requête de Monsieur GHERARDESCHI Nicolas déposée auprès du greffe du Tribunal Administratif.

<u>ARTICLE 2</u>: la dépense sera inscrite au Budget Communal.

ARTICLE 3: la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 4</u>: Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence et à la Sociétés d'Avocats Affaires Publiques – Avocats et Conseils.

Fait à SISTERON, le 10-12-2024

Le Maire,

D. SPAGNOU



Mis en ligne le 10/12/2024 Å 13h38

REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2024 | | | es

Application agréée E legalité com